



Compte rendu Syndical du Comité d'Entreprise du 23 octobre 07

Arrêté des comptes CELDA au 30/09/07

PNB 143.1 M€ contre 140.1 M€ au 30/09/06, en retrait sur le prévisionnel 2007 (146.5 M€).

Au niveau du PNB il faut noter :

- une baisse de la marge clientèle de 7.1 M€ par rapport au budget, non compensée par une reprise de provision sur PEL consécutive à la remontée des taux pour 4 M€.
- un retard dans les commissions assurance-vie consécutif aux difficultés de commercialisation rencontrées.
- Une baisse de la tarification sanction ainsi que celle issue des remboursements anticipés.

RBE 43.2 M€ comme au 30/09/06 et 46.8 M€ de prévisionnel 2007.

RNC 61 M€ contre 41.2 M€ au 30/09/06 et 31.8 de prévisionnel 2007.

Le Résultat Net Comptable, en avance sur les prévisions, s'explique comme à la fin du trimestre dernier principalement par :

- ⌘ **Un coût du risque positif** suite au dénouement de gros dossiers provisionnés.
- ⌘ **Une redéfinition de notre poids dans le capital de la CNCE** qui a entraîné une vente de titres et une plus value de 16 M€
- ⌘ **Une augmentation des dividendes** versés par la CNCE, malgré le doublement de la cotisation au Groupe.

En matière de frais de gestion la bonne nouvelle vient des charges informatiques en retrait de 1.5 M€. Mais il faut rester prudent jusqu'à la fin d'année.

En matière de créances douteuses la même tendance baissière que lors du trimestre précédent est constatée : une amélioration dans tous les compartiments avec une baisse des encours douteux (111 M€ pour 149.6 M€), des provisions (61.7 M€ pour 82.4 M€), et une amélioration de notre taux de couverture à 55.6 %.

Mais cette embellie sur les résultats n'aura pas, d'effet sur la participation comme on

aurait pu l'espérer. Il devient plus que nécessaire de négocier un accord dérogatoire qui pourrait mettre entre parenthèses ces effets pervers. Ce n'est même plus la double peine, mais la cinquième, voir la sixième.

Aujourd'hui les provisions d'hier sont reprises, améliorant les résultats mais toujours aucune participation ... !!!

Banque du Développement Régional

L'inquiétude est grande dans cette Direction qui a vu le passage de 2 Directeurs en peu de temps et vécu deux réorganisations. On peut se poser la question de la pertinence de ces réorganisations, leurs auteurs ayant été remerciés. Un état des lieux est en cours, structuré par les recommandations de la CNCE sur ce marché. **Les entretiens individuels ont commencé, pour le Personnel une nouvelle période d'instabilité s'ouvre, avec son lot d'incertitudes.**

Résultats commerciaux

Des points de satisfaction en Crédit Conso, crédit Immo et Collecte en avance sur plan de marche. Des résultats plus difficiles en assurance vie et Iard. En crédit immo les objectifs annuels devraient être dépassés.

Sur plusieurs critères comme bancarisation et collecte la CELDA est « dans le top 5 » des Caisses du Groupe.

Serait-ce de bonne augure pour le versement de l'intéressement ? Mais pour la participation nous repasserons une fois encore !!!

Devoir de conseil – MIF ...Impactent l'organisation

On assiste à un empilage de mesures, de contraintes réglementaires propres à améliorer l'information du client mais qui impactent le fonctionnement en agence. De plus au plan technique les évolutions sont plus lentes et de nombreux documents doivent être renseignés manuellement. L'ensemble de ces tâches ont un impact sur la productivité, le temps des rendez-vous...

Sans compter que la mise en place doit se faire en un laps de temps très court, réunion d'agence le 25 octobre, et une formation en ligne de 2 heures (MIF et BEC) d'ici au 1^{er} novembre en pleine période de congés scolaires.

Nous attendons de la Direction des mesures pérennes propres à résoudre cette dichotomie entre rentabilité, productivité pression commerciale et conformité, réglementation

Lutte anti-blanchiment

Un nouveau dispositif national voit le jour entraînant une décentralisation du traitement des alertes en matières d'opérations douteuses. Ce dispositif est corollaire à la mise en place d'un nouvel outil de gestion des alertes. Les agences seront donc destinataires de ces alertes dans une logique de connaissance du client. Une formation d'accompagnement au changement sera menée en direction du SATA, du Réseau et de services du Siège, avec démultiplication en réunion agence et formation en ligne de 45 mn.

Modification horaire St Félicien

Cette question a été abordée en CHSCT les élus ayant en l'absence de réponses refusé d'émettre un avis. Il s'agit dans ce cadre là d'une mission temporaire pour laquelle nous réclamons :

- le décompte du temps de trajet en temps de travail effectif (280 mn/semaine)
- le décalage de l'horaire de reprise sur l'agence Annonay les mercredis et jeudis après-midi pour tenir compte du temps d'arrêt de caisse et du temps de trajet retour.
- L'indemnisation des repas
- Le paiement de la prime de mobilité.

Un avis favorable sous ces réserves a été émis.

Challenge LDA

Non il ne s'agit pas d'une compétition sportive, quoique !!! Pour la Direction il s'agit de récompenser la performance collective et individuelle par métier :

- 1 podium annuel agences, classement en trois catégories (<3 etp ; <3<6 etp ; <6 etp) pour un week-end en équipe.
- 3 podiums quadrimestriels métiers (DA, RA, GC et CC) pour des week-end relais châteaux.

Le tout financé à hauteur de 50% par nos filiales.

Une touche supplémentaire d'individualisation !!! A vos flacons d'EPO !!!

Déclassifications

On assiste assez régulièrement à des déclassifications de salariés sur la base de critères peu objectifs, sans mesures

d'accompagnement pour traiter les écarts professionnels « reprochés », sans respect des procédures. Une telle mesure est, soit une sanction, et elle doit être clairement étayée, ou une modification du contrat de travail avec accord des deux parties.

Pour la Direction la classification est celle du métier exercé auquel est affecté le salarié qui prend alors la classification du poste occupé. En l'espèce il s'agit bien de repositionner des salariés « en écart », sur d'autres métiers.

Mais alors la réponse n'est-elle pas dans une remise à niveau des compétences par une formation adaptée qui permettrait le maintien dans le métier plutôt que d'envisager le changement de métier avant toute autre considération. **Ce n'est pas ce qu'on appelle la GPEC ? Le Groupe met en place de grandes théories et applique tout autre chose !!!**

Rénovations d'agences

Annonay gare : cette délocalisation se fait en plus avec une réduction d'effectif. Les élus demandent le maintien d'une structure réduite et à minima d'un DAB sur le secteur. **L'avis sur cette délocalisation est défavorable.**

Annonay Europe : diminution d'effectif pour cette rénovation. **Avis défavorable.**

Staff Groupe Roanne et Centre d'Affaires : les locaux sont dépourvus en totalité d'éclairage naturel rendant les conditions de travail difficiles. **Avis défavorable.**

Accès aux locaux du Comité d'Entreprise à Fauriel 2 : les élus réclament un accès non badgé au 5eme étage de Fauriel 2 . La Direction indique qu'il sera répondu favorablement à cette demande.

CELDA et Performance SI

Le planning de la migration informatique ne devrait pas être modifié. Pour les Caisses Arpège la migration se fera en 3 vagues, la CELDA étant dans la seconde vague avec la CERA en mars 2010.

Ces Caisses Arpège devraient bénéficier de l'expérience de la Caisse de Lorraine qui migrera elle en juin 2008 lors de sa fusion avec Champagne Ardenne.

Les formations adaptation seront contenues dans le plan 2009 pour une mise en application entre novembre 2009 et mars 2010 pour les utilisateurs. Ces formations représenteront près de 5000 jours.

Médecine du Travail

Depuis 10 mois en dehors des visites obligatoires, embauches, reprises suite à longue maladie, l'Entreprise n'a pu réaliser les visites médicales régulières, en l'absence de médecin référent sur le secteur de Saint-Etienne. C'est à partir de janvier 2008 que Madame Agnès GILLIER, médecin du Travail sera affectée à notre Entreprise et que reprendront les visites interrompues.

Les élus CFDT au Comité d'Entreprise :

Sophie LUMMERT, Marc TIBI, Alain FARGEAS, Bernard PLANFORET

Le Représentant CFDT au Comité d'Entreprise : Jean Michel DELOBRE